



Association Familiale de Gestion Ecole & Collège Dupanloup

REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Contribution familiale

La contribution familiale est fixée chaque année par accord entre le Conseil d'Administration de l'A.F.G et les services de la préfecture (contrat d'association).

SCOLARITE	ECOLE	COLLEGE
1er trimestre	465 €	656 €
2ème trimestre	474 €	669 €
3ème trimestre	263 €	297 €
Total Annuel	1 202 €	1 622 €

Les familles de 3 enfants et plus inscrits dans les établissements catholiques de Boulogne ainsi que les parents qui enseignent dans un autre établissement privé catholique devront fournir un certificat de scolarité **avant le 23/09/2022 pour bénéficier d'une réduction.**

Frais forfaitaires annuels :

160,00 euros pour le collège et 150,00 euros pour l'école

Ils sont versés à l'inscription ou à la réinscription et sont destinés à couvrir :

- le service médical,
- les cotisations versées aux organismes de l'enseignement catholique,
- les fournitures spécifiques données en classe et l'abonnement à l'espace numérique de travail,
- les assurances scolaires,
- la catéchèse (livrets et parcours)
- le matériel éducatif et scolaire qui reste en classe
- les livres et revues de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

Frais spécifiques : Anglais à l'école primaire

Classe	Nombre d'heures d'enseignement par semaine en demi-groupe	Tarifs annuels 2022-2023
Maternelles (PS, MS et GS), CP, CE1, CE2 et CM1	1h30	210,00 €
CM2	2h	280,00 €
CE2 et CM1 Advanced English	3h	420,00 €
CM2 Advanced English	4h	560,00 €

Demi-pension (calculée en fonction du nombre de jours par trimestre) :

Le tarif du troisième trimestre est révisé pour le collège en fonction de la date de sortie des élèves prévue au vendredi 23 juin 2023*.

Au collège un service de restauration sera ouvert les mercredis exclusivement aux élèves de l'atelier Théâtre et des cours Cambridge (inscription à signifier sur les coupons réponses d'inscription à ces cours). Les forfaits **annuels** « déjeuners mercredi Cambridge » de 236,60€ et « déjeuners mercredi Théâtre » de 300,30€ seront portés sur la facture annuelle. Il n'est pas possible de se désinscrire au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre, l'inscription se faisant à l'année scolaire.

L'inscription à la demi-pension, à l'étude et à la garderie est faite pour le trimestre entier. **Aucun changement ne sera accepté** en cours de trimestre.

Vous aurez la possibilité de modifier les jours de demi-pension, d'étude ou de garderie en ligne sur Ecole Directe :

- **avant le 16 décembre 2022 pour le deuxième trimestre,**

- **avant le 21 avril 2023 pour le troisième trimestre.**

PAR SEMAINE	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
1er trimestre	120,60 €	241,20 €	361,80 €	482,40 €
2ème trimestre	122,90 €	245,80 €	368,70 €	491,60 €
3ème trimestre école	68,30 €	136,60 €	204,90 €	273,20 €
Total Annuel Ecole	311,80 €	623,60 €	935,40 €	1 247,20 €
3ème trimestre* collège	54,60 €	109,20 €	163,80 €	218,40 €
Total Annuel Collège	298,10 €	596,20 €	894,30 €	1 192,40 €

Le prix du repas en demi-pension revient à **9,10€**. Celui du repas exceptionnel (sans abonnement) revient à **9,80€**. Ces tarifications incluent les surveillances du restaurant et de la récréation ainsi que certaines activités culturelles ou sportives.

Le formulaire BBREST concernant la subvention restauration versée par la Mairie de Boulogne Billancourt aux élèves du primaire vous sera transmis au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023.

Un remboursement des repas non pris peut être demandé à partir de 8 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un certificat médical à envoyer à la comptabilité. Le remboursement interviendra sur la facture de régularisation du trimestre suivant.

Etude pour le primaire

Une étude dirigée est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes de CP au CM2 de **16H30 à 18H00**. L'étude débutera le jeudi 1er septembre 2022.

Le prix moyen d'un jour d'étude est de **6,25 €**.

PAR SEMAINE	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
1 ^{er} trimestre	82,85 €	165,70 €	248,55 €	331,40 €
2 ^{ème} trimestre	81,30 €	162,60 €	243,90 €	325,20 €
3 ^{ème} trimestre	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €
Total Annuel	214,15 €	428,30 €	642,45 €	856,60 €

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à l'étude, veuillez à prévenir l'enseignant.

Prix d'une étude exceptionnelle : **7,10 €** (Règlement à effectuer à la comptabilité ou en ligne sur Ecole Directe)

Garderie pour le primaire

Une garderie est assurée pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16H30 à 18H30 DERNIER DELAI**. Vous pouvez venir chercher votre enfant pendant ce laps de temps. La garderie débutera le jeudi 1er septembre 2022 (sauf pour les petites sections de maternelle qui font leur rentrée sur deux demi-journées).

Le prix moyen d'un jour de garderie est de **4,95 €**

PAR SEMAINE	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
1 ^{er} trimestre	65,60 €	131,20 €	196,80 €	262,40 €
2 ^{ème} trimestre	64,35 €	128,70 €	193,05 €	257,40 €
3 ^{ème} trimestre	39,60 €	79,20 €	118,80 €	158,40 €
Total Annuel	169,55 €	339,10 €	508,65 €	678,20 €

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à la garderie, veuillez à prévenir l'enseignant.

Prix d'une garderie exceptionnelle : **6,10 €** (Règlement à effectuer à la comptabilité ou en ligne sur Ecole Directe)

Modalité de règlements

La facture est **annuelle**. Elle **est disponible et téléchargeable** sur le compte Famille EcoleDirecte courant du mois d'octobre. Elle comprend la contribution familiale, la demi-pension, l'étude, la garderie, les frais spécifiques et la cotisation APEL pour une année scolaire.

Le règlement de cette facture annuelle se fera par prélèvements mensuels sur 9 mois, le 14 octobre 2022 puis le 10 de chaque mois de novembre 2022 à juin 2023.

Nous vous informerons par mail de la possibilité de modifier les régimes de demi-pension, d'étude ou de garderie avant chaque trimestre (soit le 16 décembre 2022 pour le 2^{ème} trimestre et le 21 avril 2023 pour le 3^{ème} trimestre).

Les voyages et sorties scolaires, les projets pédagogiques, les temps forts liés à la pastorale ou les manuels supplémentaires feront l'objet de deux factures de régularisation en janvier et en mai.

Les règlements des repas, études et garderies exceptionnels se font en rechargeant le compte Famille à la comptabilité ou par paiement en ligne sur Ecole Directe.

Le prélèvement automatique

Le mode de règlement des factures de Dupanloup est le prélèvement mensuel. Il est simple et pratique. Le montant prélevé chaque mois dépend de la facture annuelle et éventuellement des factures de régularisation.

Nous vous joignons le document de demande de prélèvement à compléter et à retourner avec un R.I.B (**uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires**). En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont imputés aux familles.

Le service de la comptabilité est à votre disposition :

C. Rioux (responsable comptable) et P. Delavar (assistante comptable)

Tél : 01 46 05 76 85 Courriel : comptabilite@dupanloup.net